



RECOURS CONTRE DECISION JUGE DES TUTELLES

Par **daisy31**, le **12/02/2025** à **17:14**

Bonjour? je me permets de vous recontacter car nous avons un délai très court pour faire un recours à la décision du juge des tutelles. Proche d'un majeur protégé de 45 ans, qui cherche à lever sa curatelle renforcée depuis 2011, nous cherchons des informations pour exercer un droit de recours sachant que :

- la personne protégée souffre d'un léger handicap (épilepsie désormais traitée) qui provoque des difficultés d'élocution en situation de stress
- il a eu vie normale (travaille depuis 20 ans dans un ESAT) et stable depuis sa mise en curatelle en 2003 pour des chèques sans provision émis lors de sa 1^e relation amoureuse
- le médecin-expert est favorable à la levée
- la curatrice semble avoir eu un poids déterminant pendant l'audience alors qu'elle est partie prenante
- la gestion de la curatelle semble discutable voire délictueuse
- la curatelle a été décidée en 2003 et prolongée sur 240 mois en 2011 sans audition contrairement à la loi de 2007 qui limite à 5 ans renouvelables
- la prolongation de la curatelle serait justifiée par la préservation d'un patrimoine hypothétique de 10000 euros à recevoir à la suite d'une procédure contre un agresseur insolvable qui a blessé le majeur protégé il y a 2 ans

Avec tous mes remerciements

Bien cordialement